



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

que la demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 17 février 2020 à 20h à la salle du conseil située au 2351, chemin d'Entrelacs à Entrelacs :

520, rue Provost

Permettre la construction d'un garage détaché empiétant dans deux marges de recul avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à ladite séance.

Donné à Entrelacs
Ce 30^e jour de janvier 2020

Hugo Allaire
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugo Allaire, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Entrelacs, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public à l'hôtel de ville et à l'église en date du 30^e jour de janvier 2020.

*Hugo Allaire
Directeur général et secrétaire-trésorier*